GAZETTE DE BAUDRIERES

N° 12
Décembre 88

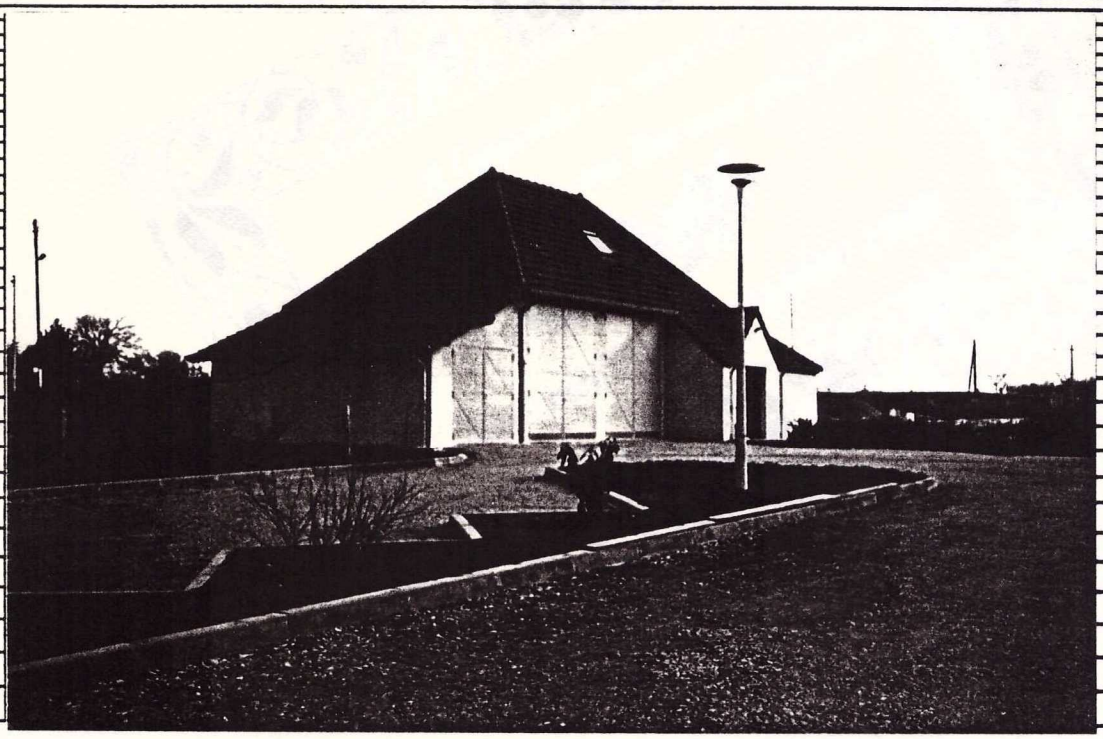

BAUDRIERES - Atelier, Garages et Vestiaires

SOMMAIRE

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1988

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'OUVERTURE DES OPERATIONS DE REMEMBREMENT

VIE ASSOCIATIVE

- CLUB DES PALOMBES
- TENNIS-CLUB
- COMITE DES FETES
- FOYER RURAL
- LES AMIS DE L'ECOLE
- AMICALE CHASSE
- MAJORETTES " LES POMPONETTES"

INFORMATIONS DIVERSES

ENFANTS SCOLARISES DANS DES COMMUNES DITES D'ACCUEIL

ETAT CIVIL 1988

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1989

JEUX

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1988

- Adoption du projet d'aménagement de l'ancien garage près de la cantine en salle d'activités : Salle de lecture, bibliothèque et obtention d'une subvention de 33000 F pour ces travaux dans le cadre de la dotation globale d'équipement.

- Vote le budget primitif avec abaissement général des taux des quatre taxes de 2%.

- Après des travaux étalés sur 3 années dans le bâtiment acquis en 1985, jouxtant la salle polyvalente, location d'un local à usage salon de coiffure et appartement attenant à Mr et Mme BADOT.

- Les travaux d'assainissement du bourg, tranche 1987, n'ont pu être réalisés qu'au début 88, décision d'effectuer les travaux, tranche conditionnelle 88 en même temps, après obtention d'une subvention du Conseil Général de 80 000 F.

- Approuve le devis présenté par l'OPAC, maître d'oeuvre des bâtiments communaux (garage et équipement sanitaires et douches du plateau sportif pour lesquels une enveloppe de 190000 F a été obtenue du Conseil Général dans le cadre du Fonds Départemental d'aide aux collectivités locales.

- Après appel d'offres, confie à la Société Chimique de la Route, le programme des gros travaux d'entretien voirie pour près de 400 000 F avec une subvention de 63899 F du Conseil Général.

- Acquisition d'un tracteur neuf avec chargeur pour le service d'entretien communal.

- Acquisition d'un micro-ordinateur plus performant que celui existant pour le secrétariat de Mairie, avec subvention de 5000 F du Conseil Général. Remise des éléments du micro remplacé à l'atelier de micro-informatique au profit des élèves des CE et CM.

- Création d'une bande piétonnière parallèlle au chemin départemental pour les élèves de Monsieur SUSTEK se rendant à la cantine et retour.

- Confie à l'OPAC l'étude de l'aménagement du centre bourg et remise du dossier en Mairie le 1er septembre (voir gazette n°9) et subventions en 1987.

- Renouvelle le bail du droit de chasse sur les terrains communaux à la Société de Chasse de BAUDRIERES.

- Fait réaliser, en souterrain, l'alimentation EDF et TLP de deux groupes de bâtiments communaux, de part et d'autre de la place de la Mairie et la mise en place, en partie gratuite, d'un nouvel éclairage public.

- Fait installer un faux plafond à caractéristique acoustique adaptée dans la salle à manger de la cantine.

- Après étude complète de la voirie communale et enquête publique, procède au déclassement ou reclassement de voies communales.

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Service de l'Aménagement Foncier

Commune de BAUDRIERES
Ouverture des opérations de remembrement

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE
LE PREFET du Département de SAONE et LOIRE,
Officier de La Légion d'Honneur,
N° 881149

Vu le Titre I, livre 1 du Code Rural,

Vu le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs du Commissaire de la République et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,

Vu les lois N° 60.792 du 2 août 1960, N° 62.933 du 8 août 1962, N° 75.621 du 11 juillet 1975, N° 76.629 du 10 juillet 1976, N° 80.502 du 4 juillet 1980, N° 85.30 du 9 janvier 1985, N° 85.729 du 18 juillet 1985, N° 85.1496 du 31 décembre 1985 modifiant certaines dispositions du Titre I, livre 1 du Code Rural,

Vu le décret N° 55.22 du 4 janvier 1985 portant réforme de la publicité foncière,

Vu le décret N° 56.112 du 24 janvier 1956 modifié par le décret N° 81.67 du 26 janvier 1981,

Vu le décret N° 86.1417 du 31 décembre 1986 pris pour l'application des dispositions du Chapitre III du Titre 1er du Livre I du Code Rural relatif au remembrement rural,

Vu l'article Ier de la loi du 29 décembre 1892,

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères,

Vu la demande de remembrement formulée par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BAUDRIERES dans sa séance du 4 juillet 1988,

Vu l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier en date du 18 juillet 1988,

Vu l'avis du Conseil Général en date du 18 novembre 1988,

Vu la proposition de Monsieur l'Ingénieur en Chef, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de SAONE et LOIRE,

ARRETE

ARTICLE 1ER :

Un remembrement des propriétés foncières est ordonné dans la commune de BAUDRIERES.

ARTICLE 2 :

Le périmètre des opérations est déterminé comme suit:
l'ensemble du territoire agricole en nature de prés, prairies, terres labourables et vignes compris dans les sections :
AB.AC.AD.AE.AH.AI.AK.AL.AM.AN.AO.AP.AR.AS.AT.AV.AX.AY.AZ.BC et BD. à l'exception des grands massifs forestiers et de toutes les zones NB du P.O.S. avec extension sur la section A2 de la commune d'ORMES.

Le périmètre remembré pourra comprendre des parties du territoire des communes limitrophes conformément aux dispositions des articles 4 et A.1 du Code Rural.

Un arrêté complémentaire définira le cas échéant le périmètre de ces extensions.

sont exclus : les terrains présentant les critères définis à l'article 20 du Code Rural

surface remembrable : 2000 hectares environ.

ARTICLE 3 :

Les opérations commenceront à dater de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Les agents de l'Administration et toutes les personnes chargés des opérations de remembrement sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées ou publiques situées dans le périmètre défini à l'article 2 ci-dessus, dans les conditions prévues à l'article Ier de la loi du 29 décembre 1892.

ARTICLE 5 :

La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes ou repères donnent lieu à l'application des dispositions de l'article 257 et surtout de l'article 438 du Code Pénal.

En outre, les dommages-intérêts pouvant être dûs éventuellement à l'Etat, aux Départements et aux communes pourront atteindre le montant des dépenses nécessitées par la reconstitution des éléments de signalisation, y compris celles afférentes aux opérations topographiques qu'entraîne cette reconstitution.

ARTICLE 6 :

En application de l'article 7 du Code Rural, sont interdites, à l'intérieur du périmètre, la préparation et l'exécution de tous les travaux susceptibles d'apporter des modifications à l'état des lieux, entre autres :

- les plantations
- l'établissement de clôtures
- la création de fossés ou de chemins
- les constructions
- arrachage ou coupe d'arbres et de haies.

En application de l'article 7.1; toutes mutations de propriétés entre vifs devront être portées à la connaissance de la Commission Communale.

ARTICLE 7 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de SAONE et LOIRE , Monsieur le SOUS-PREFET de CHALON SUR SAONE, Monsieur l'Ingénieur en Chef, Directeur départemental de l'Agriculture et de la forêt et Monsieur le Maire de BAUDRIERES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de la commune intéressée, aux Mairies des communes limitrophes, publié dans un journal du Département et inséré au Recueil des Actes Administratifs.

A MACON, LE 12 DECEMBRE 1988

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le secrétaire Général de SAONE ET LOIRE,

Signé : Gérard GUITER

VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES PALOMBES - VOYAGE A PARIS

LES PALOMBES s'envolent pour la capitale : façon de parler! Vous l'ignorez peut-être, mais LES PALOMBES, c'est le nom donné à notre club des Anciens, or, elles ont parfois du plomb dans l'aile, nos braves PALOMBES!
Déjà, l'an dernier, notre Président nous avait posé la question; que diriez-vous d'un petit voyage à PARIS en T.G.V. ? ah oui, bien sûr... mais est ce que ce ne sera pas trop fatiguant pour nos vieilles jambes ? En fin de compte, nous avions choisi STRASBOURG. Nous n'avions pas été déçus, c'était magnifique. Mais cette année, cela nous trottait toujours dans la tête ce voyage à PARIS. Beaucoup d'entre nous n'avaient pas encore vu la capitale, certains n'avaient même jamais pris le train, et quel train, le T.G.V.!
Alors pourquoi attendre ? l'an prochain, nous aurons encore un an de plus; d'ailleurs il n'y aura guère à marcher. Un autocar vient nous chercher à BAUDRIERES et nous emmène en gare de CHALON; là, on s'installe confortablement et sans souci des déraillements, qui sont hélas assez fréquents, nous nous laissons emporter vers PARIS. Le voyage se passe très bien, le paysage n'est pas très différent que celui de la BRESSE. Nous voici donc arrivés gare de LYON à 9 H 35. Là, notre guide nous accueille, "Nathalie", comme celui de Gilbert BECAUD ! (est ce que tous les guides s'appelleraient "Nathalie") et nous partons en autocar pour une visite commentée de la capitale. Vous décrire tout ce qu'on a vu serait bien trop long : le métro aérien, la gare d'AUSTERLITZ, l'ile de la Cité, berceau de PARIS, le quartier latin, le palais de l'Elysée, dommage il était un peu tôt, sans quoi nous serions passés chez Monsieur MITTERAND pour l'apéritif, la Mairie de PARIS, le palais de Justice et, premier arrêt, NOTRE DAME, dont la construction a duré 200 ans et que l'on a visité trop vite à notre gré : les vitraux, les rosaces, magnifique ! on reste médusé devant tant de beauté. Puis on remonte dans notre car et à nouveau défilent sous nos yeux : le Panthéon, le palais et jardin du LUXEMBOURG, la statue de la liberté ! Saviez-vous qu'en France, on avait une statue de la liberté ? Les Américains ont, parait-il copié la nôtre et ont fait la leur bien plus grande (ces Américains, on croit qu'ils ont tout inventé !)
Puis, c'est le quartier de SAINT GERMAIN DES PRES, son église, l'école des Beaux Arts, le musée du LOUVRE - 800 mètres de façade, la gare d'ORSAY aujourd'hui musée, l'Opéra, la place VENDOME et sa célèbre colonne haute de 44 mètres construite avec le bronze de 1200 canons pris à l'ennemi, la place de LA CONCORDE et l'Obélisque de LOUXOR, les Champs Elysées, l'Arc de Triomphe, la place de l'Etoile d'où partent douze avenues. Nous prenons l'avenue KLEBER qui nous ramène place du TROCADERO, le palais de CHAILLOT et au bord de la SEINE : "Le Panorama" le restaurant où l'on nous attend pour déjeuner. Ouf ! on va se reposer un peu les yeux. Après le repas, simple mais copieux et bien servi, apprécié de tous, nous repartons cette fois en bateau et nous avons tout loisir d'admirer à nouveau, mais sous un autre angle, ce que nous avions vu le matin, et les célèbres "Ponts de PARIS" : le pont Alexandre III, le pont Neuf, le pont des Arts, le pont de l'Alma,etc...et sur les quais, les fameux bouquinistes.

Puis c'est la TOUR EIFFEL avec ses 1752 marches, personne ne les a gravies, on est tous montés au 1er étage avec l'ascenseur et de là, quel panorama ! on ne s'en lasse pas mais le temps passe vite et on repart vers d'autres merveilles.

PIGALLE ! vous avez dit PIGALLE ? Chic, on verra les p'tites femmes, allons, Messieurs, allons, on n'est pas là pour la bagatelle ! Nous quittons à regret PIGALLE, le célèbre MOULIN ROUGE et nous voici à MONTMARTRE, la place du Centre avec ses nombreux artistes, on aimerait bien flâner plus longtemps en ces lieux, mais on a toujours ce diable d'horaire à respecter et c'est à peine si on a le temps de jeter un coup d'oeil à l'intérieur de la Basilique du Sacré Coeur, qui pourtant mériterait qu'on s'y attarde. De là, on descend à pied un nombre incalculable de marches afin de retrouver notre chauffeur "Guy" qui nous ramène à la gare de LYON. De nouveau, on s'installe dans le T.G.V. où nous attend un bon sandwich, il est le bienvenu, on avait un p'tit creux.
Au revoir PARIS, nous regagnons nos pénates, fatigués ? à peine ! heureux surtout d'avoir vu de nos yeux, les beautés dont on entend si souvent parler. Mais comme PARIS ne s'est pas fait en un jour, il ne saurait se visiter en un jour.
De là, à penser qu'un jour peut-être on y retournera !....

BILAN DES ACTIVITES DU CLUB DES PALOMBES

Réunions mensuelles chaque 2ème jeudi.
20 février : Choucroute
20 mars : Loto
23 mars : Une quinzaine de membres, spectacle Jean LEFEVRE à l'Espace des Arts à CHALON/SAONE
29 mai : Participation à la Kermesse du Comité des Fêtes
29 juin : Fête des Clubs à LOUHANS avec le matin visite de modèles réduits (machines agricoles - voitures anciennes - locomotives et bateaux) chez Monsieur YERLY à AUGIREY et visite du Chateau de ROSAY dans le JURA - repas chez GINETTE à LOUHANS - l'après-midi, fête des Clubs - 44 participants.
6 juillet : Voyage à PARIS en T.G.V.
24 septembre : Repas annuel gratuit d'automne

TENNIS-CLUB BAUDRIERES

A peine deux ans après sa création, l'école de tennis vient de récolter ses premiers lauriers.
En effet, samedi 26 novembre, le TCB présentait à LOUHANS, quatre de ses meilleurs jeunes à une sélection offrant deux stages à NOEL et en février.(Ces stages gratuits, sont organisés par la FFT et regrouperont 12 enfants du secteur de LOUHANS)
Julien MARICHY et Cyril SIMOND, tous deux nés en 1980, ont été retenus, par contre nos deux meilleurs jeunes, Arnaud REBILLARD et Nathalie BROUX, nés en 1978, n'ont pas été retenus, car la tranche d'âge recherchée allait de 1979 à 1981.
Nous les encourageons malgré cela à continuer dans ce sport où ils excellent.
Nous présenterons à nouveau des élèves en automne 1989 afin de donner un bon départ à ceux qui voudraient s'orienter vers la compétition.

COMITE DES FETES

Depuis sa création en 1983, cette association a pour but d'organiser la kermesse annuelle et d'animer les diverses fêtes.
Elle est composée et représentée au sein des autres associations réunies par les Présidents et divers membres.
A chaque assemblée générale, le calendrier des fêtes est établi, fixant ainsi les dates des manifestations et festivités diverses.
Les bénéfices ainsi réalisés, au titre des manifestations, principalement la kermesse, sont ensuite répartis à chacune des sociétés participantes.
Au fil des années, le Comité a pu réaliser l'acquisition d'un parquet qui s'avérait de grande utilité et qui reste disponible pour les sociétés, et s'engage de même à effectuer les réparations et assurer l'entretien du local de La Gare qui avait été alloué au Comité des fêtes par le Département.

UN REGARD SUR L'ANNEE 1988

29 mai : Kermesse
- défilé des "POMPONNETTES" à 15 H avec animation de la clique "LES DIABLES ROUGES" de SORNAY.
- présentation de danses folkloriques par le groupe "ARC EN CIEL" de MONTCOY.
- grand tirage de la souscription organisée au titre du Comité et remise des lots.

11 septembre : Fête Patronale
- défilé des "POMPONNETTES" avec animation de la clique de SIMANDRE.
- en soirée, feux d'artifice et bal "disco-jockey" à la salle polyvalente.

EN PREVISION POUR 1989

28 mai : Kermesse
14 juillet : Feux d'artifice et bal
10 septembre : Fête patronale

FOYER RURAL

Fondé le 25 mai 1979, le FOYER RURAL de BAUDRIERES fêtera en 1989 son dixième anniversaire.
Grâce à une équipe bénévole dynamique, malgré l'âge respectueux de certains, le FOYER RURAL s'efforce de rendre la commune plus vivante par ses manifestations (Concours de cartes - Théâtre - Kermesse du Comité des Fêtes - Concours de pétanque - Kermesse battage - Voyage - Matinée d'automne).
La manifestation la plus importante est celle de la kermesse battage le premier dimanche d'août. Elle donne beaucoup de soucis aux organisateurs, surtout celui du temps, car tout ce qui est plein air est à la merci du temps.
Elle se passe dans un cadre très agréable en prairie de Tenarre en bordure de la rivière "La Tenarre" et bien ombragée par de grands peupliers.
Organisateurs et spectateurs, très déçus de la société "L'ARDENTE" de SENS près de SENNECEY le GRAND, en ce qui concerne la chaudière actionnant la batteuse, le FOYER RURAL a décidé pour 1989, un changement de matériel.

Donc, le dimanche 6 août 1989, "L'ARDENTE" sera remplacée par la société "LE CHAUDRON" déjà bien connue dans notre région. Vous verrez fonctionner une chaudière MILLOT fabriquée à GRAY en Haute Saône dont la première mise en service date de 1884. Prenez bonne note, cette année, vous ne serez pas déçus.
Nos efforts se porteront également sur une animation et une exposition des plus attrayantes.
Le souper dansant terminera cette journée dans une ambiance des plus chaleureuses empreinte D'AMITIE.

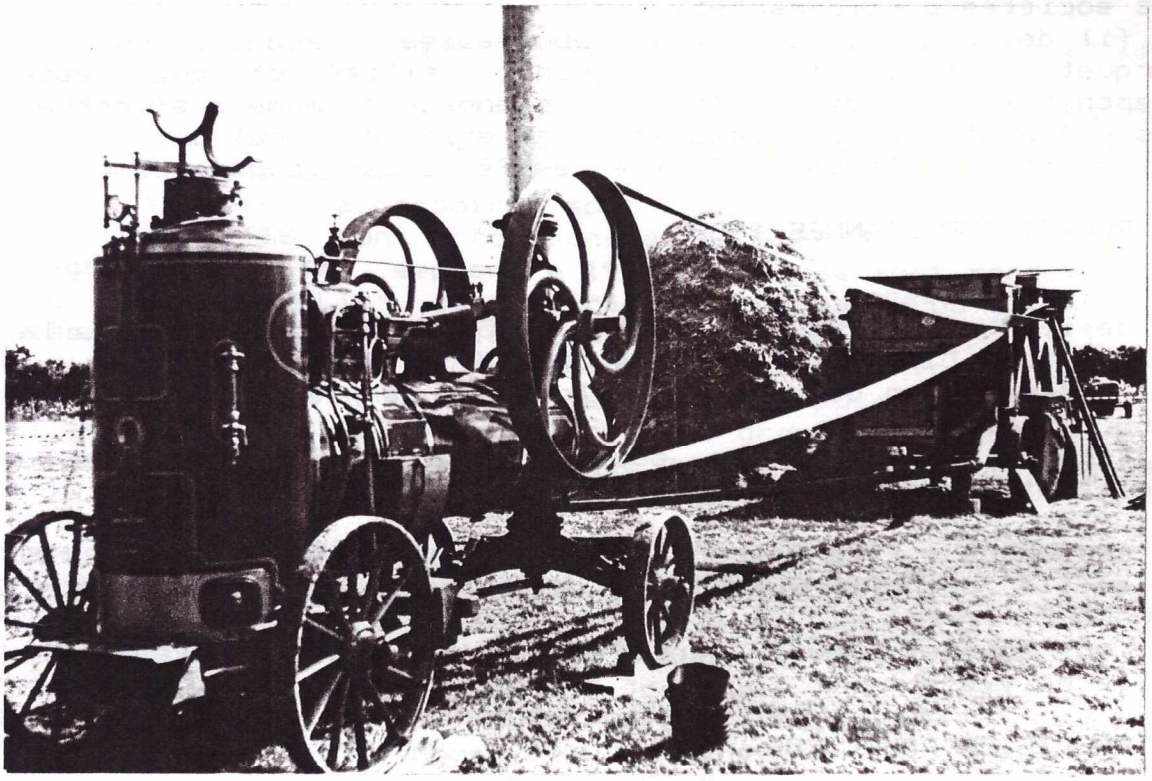

LES AMIS DE L'ECOLE

Suite au regroupement pédagogique, il a été fondé dans notre commune l'Association des AMIS DE L'ECOLE de BAUDRIERES et SAINT VINCENT EN BRESSE.
Elle a pour but d'organiser : fêtes, tombola, etc... afin de pouvoir participer aux loisirs des enfants.
Elle est autonome mais est autorisée à recevoir subventions et dons.
Elle est administrée par un conseil de 17 membres.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1988-1989

- Président : Mr BOULLY Patrick
- Vice-présidente : Mme CLERC Marie
- Secrétaire : Mme DESARMENIEN Catherine
- Secrétaire-adjointe : Mme MALICROT Hélène
- Trésorière : Mme THEVENOT Evelyne
- Trésorière-adjointe : Mme BASSET Brigitte
- 1er Commissaire aux comptes : Mr FEVRE Jean Claude
- 2ème Commissaire aux comptes : Mme DUPUIS Chantal
- Membres : Mmes INCERTI - BRUGNIEAUX - BOUERY - HANTZ - LONGIN - CRETIN - MONIN - GIRARDOT et Mr PAGEAUT.

ACTIVITES ET INFORMATIONS BUDGETAIRES POUR 1987-1988

- 10 novembre : Loto

- 19 décembre : Arbre de NOEL
Distribution de friandises mais pas de jouets (décision prise entre les membres du bureau et les instituteurs).

Les AMIS DE L'ECOLE ont offert une somme d'argent d'un montant de 3600 F aux 6 classes pour l'achat de dictionnaires, de livres, d'un jeu d'échecs électronique, de deux salons en rotin et de jouets pour les classes de maternelles.

- 13 février : Repas dansant

- 13 mai : Sortie au centre "PONEY-PLAISIR à SENNECEY LE GRAND pour les 3 classes de SAINT VINCENT EN BRESSE.
Dépenses 3000 F pour cette journée + 1500 F offert pour l'achat de jeux **de plein air.**

- 26 mai : Sortie scolaire à BRANCION, visite du Musée de SOLUTRE pour les classes de Mr et Mme GENIAUX.

- 10 juin : Sortie à BRANCION, visite des Grottes d'AZE pour la classe de Mr SUSTEK.
Dépenses occasionnées pour ces deux voyages : 4500 F.

Par le biais de ses activités, l'Association des AMIS DE L'ECOLE de BAUDRIERES et SAINT VINCENT EN BRESSE participe à l'éveil et aux loisirs des enfants tout en s'efforçant de leur faire passer d'agréables moments.

Rendez-vous à notre repas dansant le 4 février 1989.

AMICALE CHASSE BAUDRIERES

La société se compose de 52 membres environ, sociétaires demi étrangers et étrangers.

Au cours de la matinée d'élagage du 4 septembre, les sociétaires, presque au complet, ont élagué les layons des bois communaux situés sur Saugy et la Gare.
Uu petit déjeuner offert par la Municipalité et la société a récompensé les présents au travail.

La société a obtenu trois bracelets pour la chasse au chevreuil, facilement réalisés.
Ces trois chevreuils seront cuisinés par Mr Henri BOULAY pour un amical repas à la salle polyvalente le 21 janvier 1989, repas auquel participeront chasseurs et invités, éventuellement, des inscriptions seront reçues auprès des membres du bureau.

Au cours de ce repas, le tirage de la souscription à lots , organisée par la société, se fera dans la joie et l'amitié.

MAJORETTES " LES POMPONETTES "

Depuis sa création en 1978, la société des Majorettes accueille des jeunes filles et fillettes (à partir de 4 ans) de BAUDRIERES et des environs, favorisant ainsi les nouvelles connaissances et amitiés.
Elles se retrouvent dans la bonne humeur le samedi après-midi, de 14 H 30 à 16 H 30, pour s'entraîner (sauf pendant les vacances scolaires).
Elles participent à de nombreuses manifestations (principalement en mai - juin) telles que kermesses, festivals de Majorettes, fêtes patronales, retraite aux flambeaux, etc....
Elles organisent chaque année un bal masqué en mars et un souper dansant en octobre.
Au cours de leurs déplacements (voitures particulières ou autocar selon le lieu), elles sont toujours encadrées par les membres responsables.
Leurs costumes et accessoires sont fournis par la société.
LES POMPONETTES sont récompensées à NOEL et effectuent un voyage annuel (en septembre 1988, elles se sont rendues au parc de "MIRAPOLIS" dans la région parisienne où elles ont passé une journée merveilleuse malgré la pluie).
A signaler aussi l'énorme travail (bénévole) fourni par la monitrice qui donne beaucoup de son temps pour entraîner les filles mais aussi le non moins célèbre groupe de "POMPONS"!
Un petit regret... il est dommage que le nombre de fillettes de la commune ne soit pas plus important!...

COMPOSITION DU BUREAU ACTUEL

Président d'Honneur	:	Mr PLAT Roger - BAUDRIERES
Président	:	Mr GONTHIER Jacques - LA FRETTE
Vice-présidente	:	Mme TISSOT Claudette - BAUDRIERES
Trésorière	:	Mme DUMONT Josiane - BAUDRIERES
Secrétaire	:	Mr FOURNY Gérard - SIMANDRE
Membres	:	Mmes PILLOT Maryse - ST ETIENNE EN BRESSE - RAVET Marie Louise - LA FRETTE

INFORMATIONS DIVERSES :

- L'élection des membres de la Chambre Départementale d'Agriculture a été fixée au mardi 31 janvier 1989.
Le vote aura lieu dans toutes les communes du département, le scrutin étant ouvert à 9 heures et clos à 13 heures.
Les cartes d'électeurs seront adressées en principe avant le 22 janvier 1989.

- Le bâtiment neuf communal, garages, atelier et vestiaires a été réceptionné le 21 décembre dernier par le Directeur Technique de L'Office Public d'Aménagement et de Construction du Département de SAONE et LOIRE en tant que maître d'ouvrage, en présence du Maire, des Conseillers Municipaux et des artisans ayant participé à cette construction.
Les travaux programmés d'aménagement de l'ancien garage ont débuté et devraient être achevés au printemps prochain.

- Nous avons appris que notre sympathique préposé PTT, Bernard GIRARDEAU, a passé avec succès son brevet de pilote ULM le 29 octobre après un entrainement intensif à l'Aéro-Club de TOURNUS, terrain de CUISERY. Toutes nos félicitations.

ENFANTS DES CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES SCOLARISES DANS DES COMMUNES DITES D'ACCUEIL

Bien que les capacités du regroupement pédagogique BAUDRIERES - SAINT VINCENT EN BRESSE ne soient pas saturées et que les repas de midi puissent être pris par les élèves dans les cantines respectives de BAUDRIERES et SAINT VINCENT EN BRESSE, des inscriptions d'enfants de BAUDRIERES (commune de résidence)ont pu être justifiées dans d'autres communes (dites d'accueil).
La mise en oeuvre du transfert de compétence en matière d'enseignement impose l'application de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983, c'est à dire la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. Par la loi de 1983, la répartition intercommunale des charges s'applique de façon progressive et institue à cette fin un régime transitoire pour l'année 1988. Il convient de souligner que pour l'année 89/90, la commune de résidence sera tenue de participer à raison de 33% de la contribution définie par l'article 23 de la loi au lieu de 20% cette année.

DISPOSITIF TRANSITOIRE fondé sur TROIS REGLES

1) **Non remise en cause des scolarisations existantes** dans la commune d'accueil avant le terme de la scolarité à l'école maternelle ou élémentaire

2) **Obligation pour la commune d'accueil d'inscrire les élèves des autres communes , dans la limite** de sa capacité d'accueil moyenne par classe de l'année scolaire 87/88 (nombre calculé pour chaque cycle, préélémentaire ou élémentaire).
Le Maire de la commune de résidence n'aura pas à donner son accord à la scolarisation hors de sa commune.

3) **Sauf accord entre les communes** , obligation pour la commune de résidence de participer pour l'ensemble de ses élèves scolarisés à l'extérieur, à 20% de la contribution telle qu'elle sera calculée dans le régime définitif.
-établissements concernés : écoles maternelles et classes enfantines publiques ordinaires ou spécialisées
écoles élémentaires publiques ordinaires ou spécialisées.
-dépenses à répartir : dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil (les communes concernées peuvent décider de répartir contractuellement aussi les dépenses d'investissement) - écoles , équipements sportifs de l'école, enseignements spécialisés, personnels communaux, fournitures scolaires prises en charge par la commune d'accueil.
Sont exclues les dépenses de cantine, de garderie en dehors des horaires de classe ainsi que les autres dépenses facultatives péri-scolaires.

A défaut d'accord entre les communes, le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, arrêtera les éléments à prendre en compte et déterminera ce que représente 20% de la contribution.

-**règles de répartition** : en fonction notamment des ressources de la commune de résidence, du nombre des élèves, du coût moyen par élève de la scolarisation dans la commune d'accueil.

DISPOSITIF DEFINITIF (si aucun texte nouveau n'est voté) avec deux dispositions transitoires : principe de la **non-remise en** cause des scolarisations existantes, participation progressive des communes de résidence (1/3 en 89/90 - 2/3 en 1990/1991 - 3/3 en 1991/1992).

1) **Communes concernées** : lorsqu'une commune est pourvue d'une ou plusieurs écoles lui permettant d'accueillir tous les enfants résidant sur son territoire, elle ne doit participer aux charges de scolarisation des communes d'accueil que si le Maire, consulté par la commune d'accueil, a donné son accord à la scolarisation hors de sa commune.

-**capacité d'accueil** : définie par l'existence de places disponibles dans un local normalement affecté à l'école ou à la classe et pour lequel existe ou est créé, au titre de l'année scolaire en cause, un ou plusieurs postes d'enseignants.

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT

- **Communes sans école ou sans capacité d'accueil** :
  - écoles maternelles ou enfantines : les enfants peuvent être accueillis dans la limite des places disponibles dans les écoles des autres communes, la commune de résidence doit participer.
  - **écoles élémentaires : les enfants doivent être** accueillis dans la limite des places disponibles dans les écoles des autres communes, la commune de résidence doit participer.

- **Communes disposant de capacité d'accueil : elles ne sont** pas tenues de participer sauf si le Maire a donné son accord à l'inscription hors de sa commune et sauf dans trois cas de dérogations à l'accord du Maire de la commune de résidence :
  - les deux parents exercent une activité professionnelle et la commune de résidence n'assure pas la restauration et la **garde des enfants.**
  - l'état de santé de l'enfant (attesté par certificat médical) nécessite hospitalisation et soins dans la commune d'accueil.
  - le frère ou la soeur de l'enfant est inscrit dans la commune d'accueil pour un des deux motifs précédents, pour défaut de capacité d'accueil de la commune de résidence, parce qu'il termine sa scolarité dans la commune d'accueil.
  - une procédure d'arbitrage est prévue en cas de désaccord : saisine dans les deux mois (si la décision est contestée) du représentant de l'Etat ou l'Inspecteur d'Académie. Le représentant de l'Etat se prononce ensuite après avis de l'Inspection Académique.

ETAT CIVIL 1988

NAISSANCES :

DUPUIS	Vincent Michel	12 JANVIER
CAILLET	Vincent	25 JANVIER
BERNIZET	Lucile Aude	25 JANVIER
BOURLOUX	Ludovic Raphaël	22 FEVRIER
BADOT	Anthony	27 MARS
LOMBARD	Catherine Eliane	7 MAI
MEDEAU	Alexandre Claude	16 JUIN
BOURLOUX	Vanessa	21 AOUT
BREVART	Xavier Jean Roger	22 SEPTEMBRE
FEVRE	Antoine	31 OCTOBRE

MARIAGES :

CALLERIN - MASSON	21 MAI
CHARTON - MAIRE	6 AOUT

DECES :

TERRIER Marcel	30 JANVIER
CONTAMINARD Charles	21 AVRIL
CARLOT née VION Marthe	23 AVRIL
RAVAT née PINET Marie Joséphine	16 MAI
LAUGA née VEUILLET Marie Georgette	7 JUIN
THIBAULT Roger	22 OCTOBRE
ANTOINET née NICOLAS Marie	30 OCTOBRE

NOUVEAUX HABITANTS :

Mr et Mme BADOT CLERC	Le Bourg
Mr et Mme BOUILLOUX MONNOT	Tenarre
Mr et Mme BRENOT COGNARD	Saugy
Mr et Mme CHARBONNIER SOURD	Tenarre
Mr DEBOST - Mlle PICORNOT	Le Bourg
Mr et Mme DELEUZE REA	Chevrières
Mr et Mme GAUDILLAT	Boulay
Mr et Mme JEANDOT BORGEOT	Le Bourg
Mr et Mme JACQUELET COMMEAU	Saugy
Mr et Mme LAURENCON LHUISSIER	Saugy
Mr MERLOT Maxime	Le Bourg
Mr et Mme MONIN MOUTON	Boulay
Mr et Mme MORELLE SALINGUE	Le Crazot
Mr et Mme MORET CLEMENT	Tenarre
Mr et Mme RAUX CHEVAUX	Boulay
Mme RAVAT Paulette	Le Bourg
Mr VACARESSE Michel	Bruyères
Mr et Mme VILLOT PLAT	Saugy

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1989

8 JANVIER	CONCOURS TAROT FOYER RURAL
21 JANVIER	REPAS AMICAL CHASSE
28 JANVIER	REPAS A.C.P.G. - C.A.T.M.
4 FEVRIER	REPAS DES ECOLES
11 FEVRIER	REPAS - BAL DES CONSCRITS
18 FEVRIER	CHOUCROUTE CLUB DES PALOMBES
4 ET 5 MARS	THEATRE FOYER RURAL
11 MARS	BAL COSTUME MAJORETTES
19 MARS	LOTO CLUB DES PALOMBES
16 AVRIL	REPAS AMICAL FOYER RURAL
22 AVRIL	TOURNOI ECHECS
7 MAI	CEREMONIE ET REPAS A.C.P.G. - C.A.T.M.
28 MAI	KERMESSE COMITE DES FETES
11 JUIN	FESTIVAL DES MAJORETTES
24 JUIN	CONCOURS PETANQUE FOYER RURAL
14 JUILLET	MANIFESTATION COMMUNALE
6 AOUT	KERMESSE BATTAGE FOYER RURAL
19 ET 20 AOUT	MECHOUI C.A.T.M.
9 ET 10 SEPTEMBRE	FETE PATRONALE
23 SEPTEMBRE	REPAS CLUB DES PALOMBES
7 OCTOBRE	REPAS MAJORETTES
5 NOVEMBRE	MATINEE D'AUTOMNE FOYER RURAL
19 NOVEMBRE	REPAS PAROISSIAL
25 NOVEMBRE	CONCOURS TAROT COINCHEE C.A.T.M.
3 DECEMBRE	LOTO DU SKI-CLUB
16 DECEMBRE	ARBRE DE NOEL ECOLES ET MAJORETTES

JEUX... JEUX... JEUX...

QUI FAIT QUOI ?

par Gérald Pechmèze

Chères lettres

Cinq autographes de personnalités historiques sont mises aux enchères. Les propositions ci-dessous vous permettront de trouver l'auteur de chacune, sa longueur et son prix.

— Leur prix varie de 10 000 en 10 000 F. Elles ont été, au total, adjugées à 150 000 F.

— Leur longueur varie de demi en demi-page. Elles font au total 7 pages et demie.

— Parmi les auteurs, il y a 2 femmes, dont Mme de Sévigné, et 3 hommes.

— 3 des lettres étaient déjà répertoriées et 2 inédites.

— L'une des lettres écrites par une femme, inédite et de 2 pages et demie, a été adjugée 40 000 F.

— Balzac compte parmi les auteurs.

— Repertoriée, la lettre de 2 pages a été vendue le moins cher.

— La lettre de Mme de Staël était repertoriée.

— Il y a une lettre de Napoléon qui n'est pas la plus chère.

— La lettre d'une page, déjà repertoriée, a été écrite par un homme.

— La lettre de Louis XIV est inédite et fait une demi-page.

— La lettre de longueur moyenne a fait 20 000 F.

AUTEUR	HOMME OU FEMME	INÉDITE OU RÉPERTORIÉE	LONGUEUR	PRIX
Balzac				
Louis XIV				
Napoléon				
Mme de Sévigné				
Mme de Staël				

MOTS CROISÉS

par José Féron

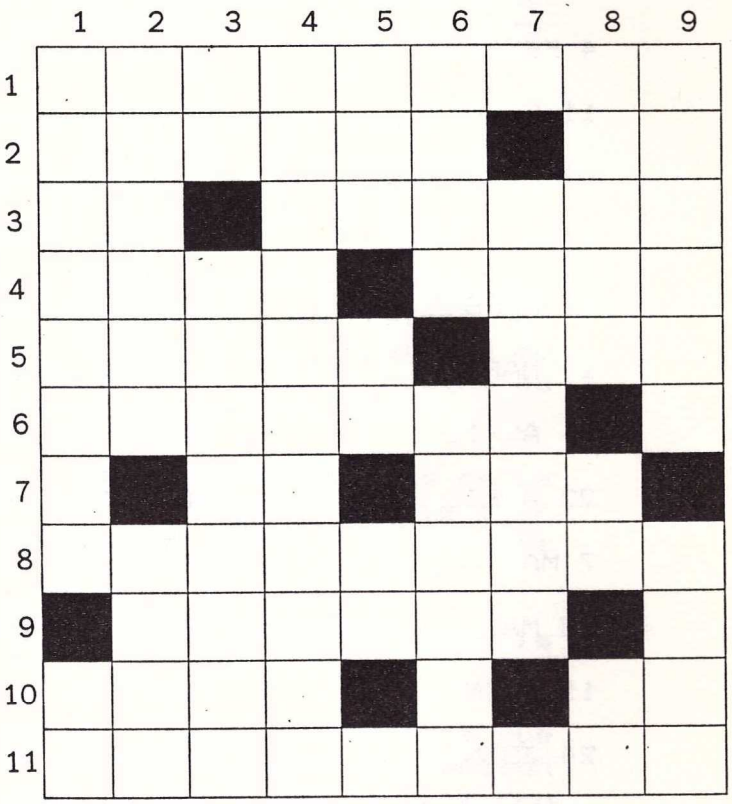

Horizontalement

1 — Qui a donc l'habitude des tempêtes. 2 — Renonculacée très toxique. — Initiales de l'auteur de *Paul, le joueur de marionnettes.* 3 — Sur la rose des vents. — Espèces de genres de genre féminin. 4 — D'après Sully, est donc régionalement l'une des deux mamelles de la France. — Provoquait des courants d'air. 5 — Question doublure, c'est l'idéal. — Quelque peu mielleux. 6 — Restes inerte. 7 — Point de départ. — Craint le fox-terrier. 8 — Quand elles sont aiguës, on en a plein le dos ! 9 — Un morceau de métal qui fait quelques anciennes briques. 10 — Exprime. — Pronom personnel. 11 — Fauchait du blé.

Verticalement

1 — On affirme qu'il est rosse. — Conjonction. 2 — Sa robe est pleine de taches. — Ce cinéaste italien a réalisé *le Temps s'est arrêté.* 3 — Partie de belote. — Instrument à cordes servant à accompagner des chants sacrés. 4 — Ne peut être pour une société sans classes. 5 — Grande, au Brésil. — Préposition. — Initiales de l'auteur *la Maison du peuple.* 6 — Exister. — Chercha des poux dans la tête d'un autre. 7 — Estimait à la vue ou regardait sans estime. 8 — Cylindre central de l'axe de certains végétaux. — Pronom personnel. — En bikini. 9 — Écharpe *(inversé).* — Lardon quand il est petit.

QUI FAIT QUOI ?

Louis XIV, H, inédite, 1/2 page, 50 000 F.
Napoléon, H, répertoriée, 1 page, 30 000 F.
Mme de Staël, F, répertoriée, 1 page, 1/2, 4 000 F.
Balzac, H, répertoriée, 2 pages, 1/2, 20 000 F.
Mme de Sévigné, F, inédite, 2 pages, 10 000 F.

MOTS CROISÉS

Horizontalement

1 — Colérause. 2 — Aconit. — TS (Theodor Storm). 3 — NE. — Sortes. 4 — Alpe. — Éole. 5 — Sosie. — Iel. 6 — Stagnes. 7 — Un. — Rat. 8 — Nostalgies. 9 — Lingot. 10 — Emet. — Il. 11 — Tire-laine.

Verticalement

1 — Canasson. — Et. 2 — Ocelot. — Olmi. 3 — Lo. — Psautier. 4 — Enseignante. 5 — Rio. — En. — LG (Louis Guilloux). 6 — Etre. — Ergota. 7 — Toisait. 8 — Stèle. — Te. — In. 9 — Blesse *(inversé).* — Salé.

A l'approche du nouvel an,
Le Maire et tous vos élus vous présentent
leurs meilleurs vœux pour 1989